

Monsieur le Directeur Général de l'ONUUDI,

Monsieur le Secrétaire général du Fonds Français pour l'Environnement Mondial,

Mesdames et messieurs les représentants de l'ONUUDI,

Comme vous-mêmes, je me réjouis de la signature de cette convention de financement, qui représente l'aboutissement d'un processus initié il y a de cela plusieurs années, puisque c'est en avril 2006 que le projet proposé par la France, l'Allemagne, le Japon, et l'ONUUDI, a été approuvé par le comité exécutif du Fond Multilatéral du Protocole de Montréal.

Le projet en question est exemplaire, pour de multiples raisons.

- En raison de son caractère extrêmement concret, tout d'abord. Il s'agit d'agir dans les faits, sur une des causes de la détérioration de la couche d'ozone et, au delà, du réchauffement climatique, à savoir les fuites de CFC, en remplaçant les refroidisseurs usagés. Nous sommes loin des débats théoriques auxquels nous sommes parfois confrontés dans la vie diplomatique.

- Il est également exemplaire par la volonté qu'il illustre de faire en sorte que des pays en développement (en l'espèce les 6 pays africains bénéficiaires : Cameroun, Egypte, Namibie, Nigeria, Sénégal, Soudan) puissent participer à la protection de l'environnement par une modernisation de leur équipements.

- Ses modalités de financement, associant fonds publics et fonds privés, contributions bilatérales et multilatérales, sont adaptées aux exigences d'une action d'ampleur – puisque le coût total de l'opération est de 5, 33 millions d'Euros. Le choix fait par la France est de recourir à la fois à un financement bilatéral et à une contribution à l'ONUUDI, par l'intermédiaire de l'Agence Française de Développement et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Je souligne qu'en l'espèce, la subvention mise à la disposition de l'ONUUDI (750 000 Euros) est supérieure au montant de notre contribution bilatérale (440 000 Euros), ce qui témoigne de la qualité de notre relation avec votre Organisation, Monsieur le Directeur Général.

- Enfin, ce projet est exemplaire en ce qu'il met en valeur la nécessaire synergie entre la mise en œuvre du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et du Protocole de Kyoto, concernant en particulier l'efficacité énergétique.

Il illustre la valeur ajoutée incontestable apportée par l'action de l'ONUUDI, en particulier en Afrique, et l'intérêt des partenariats noués par l'Organisation avec l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

Il nous faut continuer ensemble dans cette voie.